



VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRng/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013 NOUVEAU	Démarrage des négociations			X	<div style="background-color: red; color: white; text-align: center;">HAUTE</div>	L'ouverture des négociations a seulement permis de fixer un calendrier ! Les négociateurs doivent se retrouver les 20 mars, 7 avril et 27 mai avec pour objectif une séance de conclusions en juin. ----- Dans les premières propositions faites, l'on peut noter, notamment, le refus du MEDEF de poursuivre la sous-indexation et celle d'abaisser la taux de réversion à 40 % ! Pour la CFE-CGC, celle d'appliquer aux seuls cadres l'abattement pour départ anticipé ! (voir document joint). -----
	Propositions des partenaires sociaux (suite)			X		Comme l'on pouvait s'y attendre, les propositions du Medef sont rejetées par la CGT et FO qui prônent une hausse des cotisations. De son côté, le Medef maintient sa position sur les abattements pour départ anticipé (avant 67 ans) et sur le taux de réversion ramené à 50%, voire 33% ! (voir documents joints)
Non reconduction de l'accord AGFF NOUVEAU	Impact de la non reconduction à échéance du 31 décembre 2018			X	<div style="background-color: orange; color: white; text-align: center;">MOYENNE</div>	Dans le cas d'une possible non reconduction de l'accord AGFF, les pensions Arrco et Agirc serait liquidées à l'âge légal de 62 ans avec un abattement de 22 % ! (voir document joint).
Retards de paiement des retraites NOUVEAU	Aide de 800 euros reconduite			X		Les retards n'étant toujours pas résorbés dans les régions Nord-Picardie et Languedoc-Roussillon entraînent la reconduction de l'aide de 800 € ; plus surprenant, le montant de l'aide ne serait pas récupérée et s'ajouterait au montant des retraites à venir (voir document joint) !!!
Prime exceptionnelle pour non revalorisation des pensions de base NOUVEAU	Date de versement de la prime			X	<div style="background-color: orange; color: white; text-align: center;">MOYENNE</div>	Le document joint précise que, selon les régimes, la prime de 40 € sera versée du 12 au 18 mars prochain. Toujours aucune précision relative à la fiscalisation de cette prime exceptionnelle !
Vérification du calcul des retraites NOUVEAU	Recommandations des divers éléments à vérifier			X		Le document joint rappelle que le taux d'erreur relevé dans le rapport 2013 de la Cour des comptes peut atteindre 20 % ! Le recours, conseillé, à un cabinet spécialisé (prestation payante) peut être avantageusement remplacé par une sollicitation des fédérations de retraités (FNAR et UFRng) qui disposent d'un logiciel de vérification des retraites (gratuit) mis à disposition auprès de leurs associations adhérentes.
Travaux du Sénat NOUVEAU	Semaine 11		X		<div style="background-color: lightgreen; color: white; text-align: center;">FAIBLE</div> R.A.S. nous concernant.	